

A&G INVEST

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 1000 €

39 IMP DES GRILLONS 83270 SAINT-CYR-SUR-MER

RCS Toulon 851723718

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 20/04/2026

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »), ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 71 Avenue de L'Europe 92400 Courbevoie en remplacement de l'ancien siège social, situé au 39 IMP DES GRILLONS 83270 SAINT-CYR-SUR-MER à compter du 10/04/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Les Associés décident de nommer Gaëtan Warin, résidant 31 Rue Carvès 92120 Montrouge, de nationalité française, né(e) le 10/03/1987 à KINSHASA , en qualité de Directeur général à compter du 15/04/2026.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5 - Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

La société WM CAPITAL, Associée, représentée par Gaëtan Warin

Megane Achache, Associé,

Gaëtan Warin, Nouveau Directeur général,